

Éditorial

L'importance de l'optimisme en milieu professionnel



Souvent confondu avec la naïveté, l'optimisme n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur dans notre société. Ainsi, l'optimiste semble refléter une personne en déni avec la réalité, alors que le pessimiste se voit considéré comme pragmatique.

Mais quelles sont les réelles conséquences de l'optimisme sur un environnement de travail? Pour répondre à cette question, il faut dans un premier temps apporter une définition à ce type d'état d'esprit et, partant, balayer les clichés. Ainsi, être optimiste signifie être naturellement confiant de l'issue positive d'un événement ou d'une situation. À l'inverse, le pessimiste aura plutôt tendance à s'attendre au pire, à faire preuve de méfiance. De manière plus générale, l'optimiste adopte une attitude positive dans sa vie et s'attend constamment aux meilleurs scénarios.

En management, l'optimisme est également un élément essentiel à la réussite et au bien-être des équipes. Le manager optimiste fait confiance à ses collaborateurs et développe l'autonomie pour leur permettre de monter en compétence. Il aura aussi tendance à se focaliser sur les points forts des individus, les aidera à atteindre le maximum de leur potentiel et à donner le meilleur d'eux-mêmes. Comme il s'imaginer plus facilement des scénarios de réussites, le manager optimiste encourage la prise d'initiative et la créativité. Quant aux difficultés à surmonter, les pessimistes ruminent, ressassent, perdent du temps et de l'énergie. Les optimistes adoptent une posture qui leur permet d'accepter plus facilement qu'il existe des problèmes momentanément impossibles à résoudre.

En psychologie, le pessimisme et l'optimisme n'ont pas encore de nature définitive. Alors que certains experts les considèrent comme des traits de personnalité, qui restent globalement inchangés au cours de la vie, d'autres les voient davantage comme des mécanismes de défense qui agissent de manière inconsciente sur les individus, ou comme un état d'esprit temporaire qui peut évoluer en fonction des situations.

Cultiver l'optimisme passe avant tout par notre façon d'envisager et de percevoir le monde, par notre philosophie de vie. Il se cultive par nos simples actions et pensées, petites et grandes.

Yvan Ryser, conseiller communal

Trier, c'est valorisant

Les déchets organiques de cuisine, de l'entretien des espaces verts ainsi que du jardinage font partie des matières premières pour produire du compost. Pour cela, il est essentiel que le tri à la base soit de qualité et responsable.

Voici quelques bonnes pratiques pour améliorer la qualité des déchets verts et leur collecte:

- éliminer les cendres de bois et de charbon dans un sac à ordures taxé, car elles peuvent contenir des métaux lourds;
- idem pour la litière souillée des animaux de compagnie, car les excréments et l'urine ne peuvent pas être éliminés dans le compost;
- bannir le plastique, les restes de viande, les os, les mégots de cigarettes, la poussière d'aspirateur, etc.;
- conditionner les déchets verts dans des seaux ou conteneurs à roulettes. Des déchets trop lourds ou trop tassés peuvent entraîner des dégâts au récipient lors de sa vidange;
- attacher les branches en fagots d'un diamètre de 60 cm, d'un mètre de long et de 20 kg au maximum;
- utiliser des sacs compostables uniquement.



Déchets verts

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» marquera une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroulera du **7 au 11 novembre 2022**. Elle reprendra, pour tous les villages, dès le 13 mars 2023.

Durant cette période, des conteneurs seront à disposition aux déchèteries.

Éclairage public

Depuis début octobre, une mesure complémentaire à l'extinction nocturne, désormais de 22h00 à 06h00, est en vigueur à Val-de-Ruz. Elle a été mise en place dans le but d'économiser de l'énergie, dans le contexte de la crise qui nous touche.

Cependant, la solution technique trouvée par l'exploitant de notre réseau d'éclairage public montre quelques failles. En effet, si le système mis en place s'avère très bon marché, il est sujet aux interférences du réseau. Ainsi, il se peut que des horaires d'extinction aléatoires puissent être constatés.

Le mandataire travaille actuellement à l'uniformisation de ces commandes d'extinction et une stabilisation de la situation est espérée ces prochaines semaines.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 31 octobre 2022 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
3. Communications du président
4. Nomination de deux délégués à Ambulances Roland Sàrl
5. Nouveau règlement des fonds communaux
6. Modification de deux règlements concernant le déneigement et les marchands ambulants
7. Rapport d'information présentant la vision touristique et la stratégie foncière du site de La Vue-des-Alpes
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000 pour le remplacement des panneaux touristiques
9. Motions et propositions
10. Résolutions, interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal

Les séances sont ouvertes au public, sans réservation. Pour toute question, la chancellerie renseigne à commune.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 22.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de se garer dans les rues, sur les trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules de 18h00 à 07h00 est disponible sur le site internet communal.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne, entraînant une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants risquent de recevoir une amende.



L'image du mois

Avec son ouverture estivale entre le 21 mai et le 4 septembre 2022, la piscine d'Engollon et son toboggan en plein air ont accueilli plus de 33'000 personnes, soit une moyenne de 313 entrées journalières. Les élèves de 174 classes de Val-de-Ruz ont également pu bénéficier de cette infrastructure.

Les recettes d'entrées représentent un chiffre d'affaires de près de CHF 190'000. Toutefois, les coûts d'exploitation de la piscine sont élevés et les recettes ne couvrent pas les charges. Les coûts globaux représentent environ CHF 18 par habitant. La Commune souhaite néanmoins maintenir cette prestation pour sa population.

Les bassins sont couverts par des bâches thermiques la nuit, pour conserver au mieux la chaleur et éviter des pertes d'énergie. La température de l'eau se situe entre 22 et 25 degrés selon la météo ainsi qu'en fonction du nombre de personnes présentes dans l'eau.

Le responsable du site est soutenu par une vingtaine de jeunes gardes-bains qui se relaient pour la sécurité de tous. Toute l'équipe se réjouit de vous revoir le 18 mai 2023.



Les pendules à l'heure

Dans la nuit de samedi 29 au dimanche 30 octobre 2022, le traditionnel passage à l'heure d'hiver fera son apparition, comme chaque année le dernier dimanche d'octobre.

L'heure gagnée est mal aimée par certains, qui préfèrent l'heure d'été parce que l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt, ou au contraire très attendue par d'autres, qui souffrent des pertes de minutes d'ensoleillement subies durant les mois de septembre et octobre (les plus fortes baisses de l'année).

Dans tous les cas, il est préférable de ne pas oublier de mettre à l'heure sa montre, son horloge, sa pendule, son four, son micro-ondes, sa voiture, son réveil, son ordinateur, etc. Si vous êtes une personne connectée, votre téléphone portable, votre réveil et tous ces gadgets devraient pouvoir s'en charger. Une aubaine pour profiter de se reposer.

Recrutement 2022 au SDI VdR

Une séance d'information concernant le processus d'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) aura lieu le **jeudi 3 novembre 2022 à 19h30**, au hangar du feu, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson. Elle concerne les personnes de 18 ans et plus.

Au cours de cette soirée, l'information portera sur l'organisation et les buts du SDI VdR ainsi que sur les éléments naturels. Les tâches et obligations, la formation et les différents aspects de l'incorporation seront également exposés. De nombreuses informations utiles se trouvent sur le site www.118-info.ch.

L'incorporation se réalise selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du SDI VdR. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

Le paysage dans tous ses états

À quelques jours du bouclage de l'exposition «Le paysage dans tous ses états», le 5 novembre prochain, le bilan est largement positif. Sept classes du Val-de-Ruz ont participé à des visites guidées organisées par le Parc Chasseral. Les élèves ont pu apporter leurs idées et points de vue sur le paysage de demain. Plusieurs visites guidées ont été proposées lors des Jardins musicaux et Fête la Terre et des ateliers thématiques mis sur pied avec des spécialistes autour de la photographie de paysage.

Pour marquer la fin de cette belle aventure, une fête de clôture est agendée le **samedi 5 novembre, de 10h00 à 12h00**, sur le terrain de l'exposition. Un moment d'échange et de réflexion sera organisé de 10h00 à 11h30. Il sera suivi d'un apéritif et d'un repas champêtre convivial. L'occasion de discuter de l'avenir des paysages du Val-de-Ruz, basé notamment sur les notes, envies et avis collectés pendant toute la durée de l'exposition sous l'arbre à souhaits.

Le Parc Chasseral et la Commune, partenaires de l'exposition, ont à cœur de donner une seconde vie aux quelque 4 m³ de bois local utilisés comme supports. Ces panneaux, noms de villages et autres petits pavillons pourront être achetés à un prix modique par tous les intéressés. La vente sera organisée sur place les mardi 8 et mercredi 9 novembre 2022 de 08h00 à 17h00 sur le principe «premier arrivé, premier servi». Le matériel qui n'aura pas trouvé preneur sera valorisé pour réaliser divers objets par des ateliers de réinsertion professionnelle dès l'hiver 2022-2023.



Énergie positive

Décorations de Noël

Cette année, la Commune a décidé de ne pas installer de décorations de Noël lumineuses. Ce qui n'empêchera pas d'agrémenter l'espace public d'éléments non lumineux s'inscrivant dans l'esprit de Noël.



Cette décision s'insère dans la volonté de la Commune d'économiser l'énergie pendant la période hivernale.

Le Conseil communal invite toute la population à faire preuve du même esprit s'agissant des illuminations de Noël privées.

Ainsi, chaque kilowattheure économisé pourra être affecté aux besoins essentiels au bon fonctionnement de notre société. En effet, le risque de délestage du réseau électrique cet hiver est bien réel, ainsi l'Exécutif en appelle à l'esprit civique de chacun en cette période de fin d'année.

Forfait et Magic Pass

Les délais de commande et validité des offres courent jusqu'au **31 octobre 2022**.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 surveillant de déchèterie (F/H), de suite ou à convenir;
- 1 auxiliaire en accueil parascolaire (F/H), à 50%, pour le 1^{er} janvier 2023.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'administration des ressources humaines au 032 886 56 31.